



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 20 octobre 2017

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr DROUGUET, ff, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, ff, Theux - Mr D'OLTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Messieurs BOLLAND, SENDEN, GODIN, DELVAUX, BELTRAN

En l'absence de Monsieur BOURY, Président de zone, la séance publique est ouverte par Mme TARGNION, Vice-Présidente.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 15 septembre 2017

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 15 septembre 2017.

2. Budget 2017 - MB2 Service ordinaire et MB4 service extraordinaire

Le conseil approuve les modifications budgétaires N°2 au service ordinaire (total 15.794.953,94 €) et N°4 au service extraordinaire (total 4.170.108,47 €) du budget 2017.

3. Convention Dispatching – Zone 5 – Approbation

Le conseil accepte la convention relative à la gestion des appels entre la Zone de secours Wal et notre Zone.

4. Accès à la DIV – Convention de communication de données avec la BCV - Approbation

Afin d'obtenir l'accès à la DIV, dans le cadre notamment de la facturation des interventions lors d'incidents ou accidents de roulage, le SPF mobilité nous impose une convention de communication des données.

Le conseil approuve la convention fixant les règles de la communication de données extraites du fichier de la DIV à Zone de secours VHP à l'appui de l'autorisation n° AF-MA-2017-038-004-HD du Comité Sectoriel pour l'Autorité Fédérale (CSAF) institué au sein de la Commission de la Protection de la Vie Privée (CPVP) et portant sur la surveillance des flux électroniques des données.

Monsieur DEWEZ, Bourgmestre de Dalhem, entre en séance.

5. Reconduction marché emprunt conjoint – Ville de Verviers - Approbation

Le conseil autorise l'adhésion au marché d'emprunts conjoint actuel avec la Ville de Verviers pour 2018 en approuvant les conditions de marché ainsi que le projet de convention ci-joints.

6. Règlement « GRIMP » - Approbation

Le conseil approuve le règlement « GRIMP » tel que proposé.

7. Marché public pour l'achat de tenues ambulanciers – Fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable
- Approuve le cahier spécial des charges

Dès approbation des conditions de marché par le Conseil de zone, consulter les firmes suivantes :

- Ets DEPAIRON, rue de Limbourg, 77-79 à 4800 VERVIERS

- Ets SIOEN, fabriekstraat, 23 à 8850 ARDOIE

- KOCZYBA Gmbh, Auf dem Pesch, 2 à D-52249 ESCHWEILER

8. Marché public pour l'acquisition d'un véhicule pollution – Fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable
- Approuve le cahier spécial des charges

Dès approbation des conditions de marché par le Conseil de zone, consulter les firmes suivantes :

- Ets HOCKE Sprl, rue de Hermée, 170 à 4040 HERSTAL

- Ets EBAC, avenue du Parc, 26B à 4650 HERVE

- Ets GOBLET, Chaussée de Verviers, 148 à 4910 THEUX

9. Marché public pour la location à long terme d'un véhicule officier – Fixation des conditions de marché

Le conseil :

- Fixe les conditions de marché par procédure négociée sans publicité préalable
- Approuve le cahier spécial des charges pour approbation

Dès approbation des conditions de marché par le Conseil de zone, consulter les firmes suivantes :

- Garage EBAC, avenue du parc, 26B à 4650 HERVE

- Garage MAZZONI, rue de Hottleux, 51 à 4950 WAIMES

- ECOCARS, rue Mitoyenne, 37 à 4837 BAELEN

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,

Secrétaire

M. TARGNION

Vice-Présidente